

Délibération n° 2022-97

OBJET : IGNY : CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE TRIPARTITE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	49
Présents et représentés	:	66
Votants	:	66

Le mercredi 30 mars 2022, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 24 mars 2022, s'est réuni à 20h06, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Corinne BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis

Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis
Madame Caroline CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Shirley LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame Delphine PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur Vincent HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Françoise FERNANDES	Commune de Wissous
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Olivier BOUCHE	a donné pouvoir à Monsieur Nicolas SAMSOEN
Madame Karine GREMION	a donné pouvoir à Monsieur Dominique LACAMBRE
Monsieur Vincent GALLET	a donné pouvoir à Madame Muriel DORLAND
Madame Catherine LANSIART	a donné pouvoir à Monsieur Alain FAUBEAU

Délibération n° 2022-97

Madame Caroline LAVARENNE	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Madame Nathalie FRANCESETTI
Madame Délila M'HENNI	a donné pouvoir à	Madame Sarah JAUBERT
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Mustapha MARROUCHI	a donné pouvoir à	Madame Caroline CAILLEAU
Monsieur Pierre OLLIER	a donné pouvoir à	Monsieur Nicolas SAMSOEN
Monsieur Hakim SOLTANI	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Madame Isabelle KLIAJIC	a donné pouvoir à	Monsieur Christian LARDIERE
Monsieur Claude PONS	a donné pouvoir à	Monsieur Christian LARDIERE
Madame Martine CHARVIN	a donné pouvoir à	Madame Elisabeth DELAMOYE
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	a donné pouvoir à	Monsieur François Guy TRÉBULLE
Monsieur Igor TRICKOVSKI	a donné pouvoir à	Madame Lucie SELLEM
Monsieur Stéphane BAZILE	représenté par	Madame Marie Dominique GLEYE, suppléante
Monsieur Guillaume VALOIS	représenté par	Madame Charlotte CAZALA-REYSS, suppléante

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Madame Hawa NIANG	Commune de Massy
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU	Commune de Massy
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Madame Catherine GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame Alexia PERRIN	Commune de Longjumeau
Madame Hélène BACH	Commune de Massy
Madame Michèle FRERET	Commune de Massy

Secrétaire de séance : François Guy TREBULLE

OBJET : IGNY : CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE TRIPARTITE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE

Le Conseil Communautaire,
sur rapport de Monsieur Yann CAUCHETIER.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU le projet de convention d'intervention foncière avec la commune d'Igny et l'Etablissement Public Foncier Île-de-France (EPFIF), et son annexe,

CONSIDERANT que les compétences exercées par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay sont l'expression du Projet de territoire adopté en 2016, et révisé en 2021,

CONSIDERANT que la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » recouvre la politique foncière et les études qui y sont liées,

CONSIDERANT la compétence gestion ZAE (Zone d'Activité Economique) instaurée par la loi NOTRE, qui recouvre notamment l'acquisition et la gestion foncière en ZAE,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et de la commune d'Igny d'engager une politique d'intervention foncière permettant de répondre aux obligations de réalisation de logements sociaux,

CONSIDERANT que l'enveloppe de cette convention porte sur un montant de 4 M€HT en proposant à la commune d'Igny d'être garante des acquisitions réalisées sur le périmètre communal,

CONSIDERANT que sur le périmètre particulier de la ZI (Zone Industrielle) d'Igny, toute acquisition foncière devra faire l'objet d'une co-validation de la part de la ville et de la Communauté d'agglomération, en prenant la forme d'un courrier co-signé confirmant au cas par cas le garant de ces acquisitions,

CONSIDERANT que ce projet de convention ci-annexé a été présenté au Bureau de l'EPFIF le 9 mars 2022,

CONSIDERANT l'avis de la commission n°1 « Aménagement et Attractivité Territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la Ville, Gens du voyage » du 14 mars 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE le projet de convention d'intervention foncière avec la commune d'Igny et l'Etablissement Public Foncier Île-de-France.
2. AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention d'intervention foncière avec la commune d'Igny et l'Etablissement Public Foncier Île-de-France, ainsi que tout acte relatif à sa mise en œuvre.

Délibération n° 2022-97

3. DIT que les dépenses sont inscrites au Budget 2022, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 30 mars 2022

Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (66 VOIX)

66 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , Mme Irène BESOMBES , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , M. Olivier BOUCHE , M. Jean-Pierre CRUSE , Mme Karine GREMION , M. Dominique LACAMBRE , Mme Rafika REZGUI , Mme Corinne BAIRRAS , Mme Muriel DORLAND , M. Vincent GALLET , M. Yann CAUCHETIER , M. Alain FAUBEAU , Mme Catherine LANSIART , Mme Caroline LAVARENNE , Mme Florence NOIROT , Mme Lucie SELLEM , Mme Nathalie FRANCESETTI , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Lodovico CASSINARI , Mme Sarah JAUBERT , M. Gabriel LAUMOSNE , Mme Françoise MARHUENDA , Mme Délila M'HENNI , M. Christian LARDIERE , M. Stéphane DELAGNEAU , Mme Sandrine GELOT , Mme Catherine DELAITRE , Mme Caroline CAILLEAU , M. Vincent DELAHAYE , M. Mustapha MARROUCHI , M. Pierre OLLIER , M. Franck ROUGEAU , M. Nicolas SAMSOEN , M. Hakim SOLTANI , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Claude PONS , M. Didier PERRIER , Mme Martine CHARVIN , Mme Elisabeth DELAMOYE , M. Philippe ESCANDE , M. David ROS , M. Laurent CARO , M. Gilles CORDIER , M. Pierre COSTI , M. Grégoire DE LASTEYRIE , Mme Shirley LEGRAND , Mme Delphine PERSON , M. Mokhtar SADJI , Mme Catherine VITTECOQ , M. Pierre-Alexandre MOURET , Mme Marie Dominique GLEYE , M. Bernard GLEIZE , Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN , M. Vincent HULIN , M. Jean-Paul MORDEFROID , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , Mme Nathalie PLUMAIL , M. Igor TRICKOVSKI , Mme Charlotte CAZALA-REYSS , Mme Françoise FERNANDES , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220330 - lmc 1140327 - DE
Date AR Préfecture : 07/04/2022

- Affichée / Publiée le : 05 AVR. 2022

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr